



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 22 octobre 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION ANNONCE DES MESURES EN FAVEUR DES PERSONNELS DES CROUS

Les personnels des centres régionaux des œuvres universitaires ont joué un rôle déterminant, tout au long de la crise sanitaire, au service des étudiants, que ce soit par le soutien social ou dans le cadre des activités d'hébergement et de restauration, celle-ci ayant été fortement sollicitée dans le cadre de la mise en œuvre du repas à 1 euro. Lors de sa conférence de presse de rentrée, le 30 septembre dernier, Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, s'est ainsi engagée à prendre des initiatives en faveur de l'emploi, des carrières des personnels et de leur rémunération.

Une prime exceptionnelle de 400 euros brut sera ainsi versée sur la paie de décembre aux personnels les plus mobilisés, a fortiori depuis le début de cette année universitaire particulièrement dense pour l'ensemble du réseau des Crous. Cette prime concernera près de 8 000 agents sur les 11 000 du réseau des œuvres universitaires, notamment les personnels de restauration.

L'équivalent d'une troisième session de fonctionnarisation des personnels ouvriers sera réalisé à partir de l'année 2022. Elle sera organisée de manière à mieux cibler les besoins annuels d'ouvertures de postes selon les CROUS et sous la forme de concours internes, après relèvement du contingent réglementaire de recrutement par cette voie. Les personnels qui souhaiteront s'engager dans ce processus seront formés et accompagnés.

Le centre national des œuvres universitaires (CNOUS) réalisera, avec l'appui de la direction générale des ressources humaines (DGRH) du ministère un état des lieux de la situation des personnels ouvriers en comparaison des agents de la filière ITRF du réseau des œuvres, dans l'objectif de rapprocher à terme leurs conditions de carrières et de rémunération. En matière de politique d'emploi, une analyse sera également réalisée par le réseau afin de limiter le nombre de concours infructueux (près de 4

concours sur 10 en 2021), mieux positionner l'ouverture de concours en fonction des besoins et privilégier le recours au CDI plutôt qu'au CDD afin d'apporter davantage de garanties aux personnels.

En parallèle, des mesures seront engagées au cours des prochains mois en faveur de la carrière et de la rémunération des agents contractuels en CDI régis par les « Dapoous » : des possibilités d'avancement par liste d'aptitude seront de nouveau ouvertes, l'échelle 8 du régime des Dapoous sera repositionnée pour prendre en compte l'ouverture du métier de responsable des services techniques, des modalités de portabilité des contrats permettront également d'apporter des réponses aux demandes de mobilité des agents qui ne peuvent être résolues à ce jour. Afin d'accompagner l'objectif d'harmonisation de la situation des personnels ouvriers et des fonctionnaires, le régime des Dapoous sera adapté aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, leur dispositif d'évaluation sera ainsi harmonisé avec celui des titulaires.

La ministre se réjouit de pouvoir annoncer ces mesures légitimes et positives, **qui permettront à la fois de tenir compte de la surcharge objective de travail assumée par une très grande majorité des personnels du réseau**, ces derniers étant toujours fortement mobilisés pour répondre aux attentes des étudiants, et **de poursuivre le processus d'harmonisation des situations entre personnels ouvriers contractuels et agents titulaires de la filière ITRF**. Elle souligne toute la qualité d'un dialogue social régulier et sincère qui permet de cerner de concert les problématiques majeures et d'y apporter des réponses concrètes comme ces dernières avancées en témoignent.

Contact presse

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
01 55 55 82 00
presse-mesri@recherche.gouv.fr